

début de la journée, je n'ai rien dit jusqu'à ce que tous les députés aient eu l'occasion de formuler leurs remarques sur le premier crédit du ministère.

A cause du Règlement, je n'ai pas eu le temps ce matin de soulever une question qui m'a troublé après avoir examiné le Livre blanc qui a été présenté avec le budget de cette année. Je veux parler de certains tableaux qui intéressent le ministère de la santé nationale et du Bien-être social et qu'on trouve à la page 86 du Livre blanc. On voit dans ces tableaux la quote-part du gouvernement fédéral à l'assistance-vieillesse, aux allocations aux invalides et aux aveugles et à l'assistance-chômage. Le ministre et moi représentons tous deux des circonscriptions de l'Ontario. Il y a à peine deux ou trois jours, j'ai remarqué certains de ces chiffres et si j'en parle de nouveau c'est que j'ai cru qu'il était très important de demander au ministre pourquoi l'Ontario, dont la population est plus forte que celle du Québec, semble avoir reçu un montant disproportionné de ces subventions assumées à parts égales dans le cadre des lois fédérales.

Je veux parler de l'assistance-vieillesse dans la province de Québec, la même formule s'appliquant par tout le Canada, et je remarque que la province de Québec a demandé en 1960-1961 \$10,800,000 au gouvernement fédéral pour ces gens dans le besoin et a reçu ce montant d'Ottawa. Ce bon M. Frost de l'Ontario, qui a réussi à se faire passer pour un modèle de bienveillance, de bonté et le reste, mais qui compte dans sa province la plus forte population avec, je suppose, un nombre proportionnel de nécessiteux dans la catégorie de ceux qui demanderaient de l'assistance-vieillesse, ne réclame du gouvernement fédéral que 6.7 millions de dollars. J'ai pensé que le ministre nous expliquerait peut-être pourquoi il en est ainsi. A mon avis, les possibilités sont les mêmes dans chaque province.

Ensuite, lorsqu'il s'agit des allocations d'invalidité, compte tenu, toujours, de ce que la population du Québec est moins nombreuse que celle de l'Ontario, on se demande pourquoi, sous l'empire d'une offre nationale qui s'adresse à l'Ontario comme au Québec, l'Ontario n'a demandé que 3.9 millions aux Ontariens invalides durant l'année close le 31 mars 1961, comparativement à 8.5 millions dans le cas du Québec.

Pour ce qui est des indemnités aux aveugles, on constate, dans le Livre blanc que le ministre a déposé l'autre jour, que pour l'Ontario qui, je le répète, a une population plus forte que le Québec, le gouvernement Frost ne demande apparemment que \$800,000, contre un million et demi dans le cas du Québec,

[M. Benidickson.]

somme qui a été accordée. Je passe la colonne de chiffres suivante du Livre blanc.

M. Broome: Continuez.

M. Benidickson: M'inciteriez-vous à le faire? La colonne suivante de données statistiques a trait à l'assistance-chômage.

M. Régnier: Monsieur le président, puis-je poser une question au député?

M. Benidickson: Volontiers.

M. Régnier: Par ces chiffres, l'honorable député veut-il dire qu'il y a plus d'aveugles en Ontario qu'au Québec?

M. Benidickson: Je crois que peut-être le député de Saint-Boniface voulait me prêter de mauvaises intentions. Cela mis à part, je dirai que je ne suis pas de cet avis. Je crois qu'il y a en Ontario autant de gens qui sont dans le besoin et qui pourraient avoir droit à l'assistance-vieillesse, qui souffrent d'un handicap parce qu'ils sont aveugles, qui ont peut-être un handicap qui leur donne droit à l'allocation des invalides, aux termes d'une loi adoptée par un gouvernement libéral. Je crois qu'il y en a autant dans une province que dans l'autre. Ce que je veux souligner, c'est que ces demandes d'aide doivent passer par les organismes provinciaux. Je dis que, d'après les chiffres, il est permis de conclure que l'on est plus sévère en Ontario que dans la province de Québec, au sujet de l'examen de ceux qui prétendent avoir droit à de l'aide. J'ose croire que le ministre, peut-être plus tard, pourra nous parler de cette question.

Passons maintenant à la colonne dont on m'a défié de parler, c'est-à-dire la question de l'assistance-chômage...

M. Cardiff: L'honorable député me permet-il une question?

M. Benidickson: Oui.

M. Cardiff: L'honorable député nous donnerait-il les chiffres qui figureraient au crédit il y a quatre ans?

M. Benidickson: Je tiens à faire remarquer au doyen des secrétaires parlementaires du ministre de l'Agriculture qu'il y a quatre ans, le gouvernement d'Ontario était le même qu'aujourd'hui, et pour bénéficiaire de l'aide prévue par les lois fédérales adoptées par un gouvernement libéral, la personne en quête d'assistance, l'infirmes ou l'invalides doit s'en remettre à la bonté, si je puis dire, de son gouvernement provincial, car, selon la loi, c'est à celui-ci à présenter la demande au gouvernement fédéral. A voir ces chiffres, il semble que la bonne vieille province d'Ontario, si peuplée, est en train, si l'on en croit le tableau, de perdre du terrain. En effet, compte tenu de sa population, elle viendrait,